

DOSSIER DE PRESSE

Appel à projets d'innovation « Routes et Rues » (2017)

4 propositions concrètes, économes et innovantes : Une communauté routière engagée Pour la transition écologique et solidaire





SOMMAIRE

- 1. La politique de soutien à l'innovation routière
- 2. Liste des propositions retenues
- 3. Après la publication de la liste des projets retenus
- 4. Contacts presse

1. La politique de soutien à l'innovation routière

L'Appel à projets d'innovation « Routes et Rues » est l'un des outils mis en place par la Direction des infrastructures de transport (DIT) du Ministère de la transition écologique et solidaire pour encourager l'innovation dans le domaine de la route, en pleine association avec l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures de Mobilité (IDRRIM).

Il s'inscrit dans une tradition de l'innovation routière en France longue de 60 ans, qui a accompagné la structuration, le développement de nos réseaux routiers principaux et de nos autoroutes et dont le moteur essentiel a toujours été la collaboration des services techniques de l'Etat, des entreprises, et des gestionnaires de réseaux routiers.

La politique de soutien à l'innovation routière actuelle de la DIT prend en compte les changements profonds qu'ont connus depuis une décennie le positionnement des acteurs et leurs missions.

La recherche publique se recentre sur les phases amont de la recherche pendant que les directions techniques des entreprises s'étoffent de plus en plus et couvrent toutes les phases de la recherche, de l'amont jusqu'au développement opérationnel des techniques.

La collaboration entre tous les acteurs reste fondamentale. Les chercheurs, issus du public ou des entreprises, font face aujourd'hui au même enjeu :

associer la recherche routière avec d'autres domaines techniques pour inventer la route de demain. Les gestionnaires de réseau routiers, les organisateurs et opérateurs de transport doivent orienter, identifier les nouveaux besoins pour répondre aux objectifs de l'intégration de la route dans son environnement. Ils doivent aussi offrir aux premiers des terrains d'expérimentation en acceptant le risque induit. Faute de quoi, les développements opérationnels des chercheurs ne peuvent pas aboutir, ni être validés, techniquement ou économiquement.

Evolution des missions : depuis plus d'une décennie, les acteurs de la route ont œuvré pour intégrer la sécurité routière, le développement durable dans la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières. Ils restent mobilisés pour le respect de l'environnement, ce qui se traduit surtout par une recherche pour réduire les nuisances liées à l'usage de la route et par la limitation de l'emploi des ressources naturelles pour la construction et la maintenance du patrimoine.

De nouveaux enjeux sont apparus plus récemment, soit qu'ils correspondent à des attentes fortes des gestionnaires routiers ou des usagers, soit que les développements technologiques permettent d'envisager d'autres usages, d'autres fonctions de la route, tout particulièrement en milieu urbain, notamment avec l'interaction route/véhicule.

L'Appel à projets d'innovation « Routes et Rues» évolue dans ce sens, comme les autres programmes que la DIT soutient et auxquels elle est associée :

• Le programme de la route du futur dans le Plan d'investissement d'avenir des services du premier ministre. Il répond à la fois aux souhaits des maîtres

d'ouvrage de voir se développer de nouvelles conceptions de la route pour répondre à leurs attentes. Surtout il apporte une aide essentielle aux industriels dans leurs efforts de développement et de recherche. Il s'agit de l'aide à l'innovation pour des projets structurants et de rupture.

 Les programmes nationaux de recherche, animés par la Direction de la recherche et de l'innovation du ministère, lorsqu'ils concernent ou impliquent le domaine de la route, sont soutenus financièrement par la DGITM. Récemment les programmes ont été lancés sur la recherche sur le comportement des chaussées (DVDC durée de vie des chaussées), sur le recyclage des matériaux de TP avec MURE et RECYBETON.

2. Les propositions retenues

Sur avis du Comité d'Innovation routes et Rues, la Directrice des infrastructures de transport a retenu cette année quatre lauréats, parmi les neuf propositions reçues :

VIASFALT TBT (EUROVIA MANAGEMENT). Le Viasphalt TBT est un asphalte coulé qui a la particularité de pouvoir être mis en oeuvre entre 130 °C et 140 °C, contre environ 180 à 200°C pour les techniques classiques d'application d'un enrobé bitumineux fabriqué avec un abaissement de température. Cette baisse de température limite les risques sanitaires (émission de fumées) et diminue l'impact environnemental lors de la fabrication (moins de chauffage). L'impact environnemental et sanitaire de l'additif utilisé sera également évalué.

Contact entreprise:

Ivan Drouadaine, Directeur technique et recherche

EUROVIA MANAGEMENT, Centre de recherche, 22 rue Thierry-Sabine, BP 20067 33703 MERIGNAC Cedex Tel. 05 57 92 07 50

URBALTH (COLAS). Urbalith est un revêtement non circulé, écoresponsable, pour mise en valeur du patrimoine. Caractérisé par un liant nouveau et original, ce produit permet d'entretenir ou de construire des voies piétonnes ou cyclables selon une technique furtive. Le matériau peut se décliner en de multiples coloris et textures avec possibilité de faire des motifs. Enfin, son caractère drainant peut faciliter la conception de la voie (assainissement allégé) et sa praticabilité par temps de pluie.

Contact entreprise:

François Chaignon, Directeur technique France

COLAS SA, 4 rue Jean-Mermoz, 78772 MAGNY-LES-HAMEAUX Tel :07 61 79 97 42

RECYTAL-ARM (EIFFAGE INFRASTRUCTURES). RECYTAL-ARM est un procédé de retraitement en place à froid de chaussée avec émulsion d'un liant biosourcé, issu de coproduits de la sylviculture et de l'industrie papetière, et non bitumineux. Le bitume des agrégats d'enrobés est remobilisé au travers de l'utilisation d'une huile d'origine végétale. Son caractère innovant provient de ce que cette gamme d'enrobés recyclés s'affranchit de l'utilisation d'un bitume neuf d'apport pour la constitution d'une couche de base ou de liaison pour des trafics inférieurs à T2.

Contact entreprise:

Laurent Girou, Directeur général routes France

EIFFAGE INFRASTRUCTURES, 3-7 place de l'Europe 78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Tel: 01 34 65 85 90

LUCIOLE (EIFFAGE INFRASTRUCTURES). LUCIOLE assure une optimisation du couple revêtement routier et luminaires intelligents pour une gestion économe de l'éclairage urbain. Cette proposition est composée d'un revêtement de chaussée clair ou hydro-décapé, de candélabres à éclairage LED basse consommation et de boîtiers positionnés sur les candélabres permettant d'ajuster l'intensité lumineuse de ces derniers selon la présence et la circulation d'usagers. L'innovation porte sur l'adaptation des performances lumineuses des installations en fonction de l'utilisation des portions de voirie à éclairer.

Contact entreprise:

François Olard, Directeur recherche et innovation

EIFFAGE INFRASTRUCTURES, 8, rue du Dauphiné CS74005, 69964 CORBAS Cedex Tel. 04 72 21 24 30

3. Après la publication de la liste des projets retenus

3.1 Pour chaque projet lauréat un **cadre d'expérimentation** est établi par le CEREMA avec consultation du lauréat.

Ce cadre fixe les modalités d'organisation, de gestion et de suivi de l'expérimentation afin de juger de la pertinence et de l'efficience de l'innovation considérée. Il est co-signé par l'entreprise et par le Cerema ITM .

Il sert à la sélection du site d'expérimentation auprès des maîtres d'ouvrages représentés dans le CIRR. Le CEREMA anime la recherche de sites expérimentaux, aux côtés de la DIT, de l'IDRRIM et des membres du CIRR auprès des instances qu'ils représentent. Puis, pour chaque projet lauréat, le CEREMA sélectionne le site.

3.2 Une fois le site trouvé, le CEREMA établit un protocole d'expérimentation.

Ce protocole décrit les engagements de chaque partie pour assurer le bon déroulement de l'expérimentation et de son suivi (conformément à la décision du DIT en date du 23 janvier 2015 prise en application de l'arrêté du 7 mars 2007 citée plus haut). Il est proposé par le CEREMA en accord avec l'entreprise et signé par le DIT et le maître d'ouvrage.

S'ils sont soumis aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les maîtres d'ouvrage peuvent passer un marché public, au terme d'une procédure de mise en concurrence, en application des dispositions de l'article 97 dudit décret.

3.3 Déroulement de l'expérimentation

Le CEREMA assure le bon déroulement et le suivi des expérimentations.

Chaque expérimentation est conclue, quels qu'en soient les résultats, par la production d'un « certificat » faisant une relation factuelle des conditions de l'expérimentation et des résultats et constatations effectuées. Ce certificat est remis à l'organisme porteur de la proposition retenue pour expérimentation (entreprise ou maître d'ouvrage selon les cas).

Les principaux résultats peuvent être publiés dans la presse spécialisée en concertation avec le lauréat et relayés auprès de la communauté des maîtres d'ouvrage, en particulier avec le concours de l'IDRRIM.

4. Contacts presse

Cerema ITM

Olivier GHIRARDI, Chef du département « Partenariats et Innovations » 01 60 52 31 88 - olivier.ghirardi@cerema.fr

Valery BART, Assistante pour l'animation et la gestion des partenariats 01 60 52 30 05 - valery.bart@cerema.fr

IDRRIM

David ZAMBON, Directeur général david.zambon@idrrim.com

Marine HAVARD, Communication Manager 01 44 13 32 99 - marine.havard@idrrim.com